

revente bien immobilier

Par massimo7, le 22/02/2019 à 17:54

Bonjour,

Je suis propriétaire d un bien immobilier acheté en 2015, 115.000 euros (frais de notaire inclus) dont 30% de cette somme a credit.

c est un logement a but locatif, je n y habite pas

Je souhaite revendre ce bien, outre le delai a donner au locataire, puis je revendre ce bien apres 4 ans ?, si oui il y a t il une taxe ? laquelle ?

Merci

Par Visiteur, le 22/02/2019 à 18:06

Bonjour

Si je comprends, vous avez acquis un bien NEUF?..en VEFA?

Defiscalisez vous..genre loi Pinel?

Dans le cas d'une revente, aucun problème particulier, sauf l'offre obligatoire à faire à l'occupant.

Par youris, le 22/02/2019 à 18:52

bonjour,

en cas de plus-value à la revente, vous pourriez avoir à vous acquitter d'une taxe sur les plues values.

salutations

Par massimo7, le 23/02/2019 à 09:24

merci pour vos reponses.

Non je n ai pas acquis ce bien dans le neuf.

Donc je peut vendre ce bien a tout moment , en considerant une taxe sur un eventuelle pluvalue..

De quel taxe s agit-il et quel est son montant ?

Merci.

Par youris, le 23/02/2019 à 10:50

bonjour,

si vous avez souscrit un crédit, vous devez prévenir l'organisme de crédit de votre décision de vendre ce bien.

salutations